

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 304 Vœu relatif à l'extension de l'opération tranquillité vacances (OTV).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le dispositif « Opération Tranquillité Vacances » (OTV) est particulièrement apprécié de nos concitoyens qui y ont eu recours pour assurer la protection de leur logement contre les cambriolages en période de vacances ;

Considérant toutefois que ce dispositif n'est actuellement pas disponible pour les personnes dont l'immeuble comporte un système de contrôle d'accès de type « Vigik » ;

Considérant que les systèmes de type « Vigik » équipent un très grand nombre, voire la majorité des immeubles parisiens ;

Considérant que les copropriétés votent en assemblée générale des autorisations d'accès aux parties communes des immeubles au bénéfice des forces de Police ;

Considérant que les systèmes de contrôle d'accès de type « Vigik » peuvent permettre un accès aux forces de Police, tout comme ils l'autorisent à d'autres services publics (service postal notamment) ;

Considérant que les termes exprimés dans ce vœu ont été votés à l'unanimité du conseil du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M^{me} Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

Monsieur le Préfet de Police étende le dispositif « Opération Tranquillité Vacances » (OTV) aux immeubles équipés de tous types de contrôle d'accès, sous réserve des autorisations requises et de faisabilité technique.